

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

LYON , le 19 Octobre 1949

Commissariat spécial
de Lyon

Le Commissaire Divisionnaire
Chef des services de Police Spéciale ,
à Monsieur LE PREFET DU RHONE

N° 2060

Destinations :

M.le Secrétaire Général
pour le Police
M.le Procureur de la
République.

J'ai l'honneur de vous adres-
ser copie d'un rapport de M.le Commissaire spécial
de Vienne (Isère) relatif à la loge maçonnique
"Concorde et Persévérance de Vienne".

La section de Vienne de la-
dite société est présidée par le sieur ARNAUD,
marchand de bois, Président du Tribunal de Commer-
ce de Vienne, et c'est le même ARNAUD qui dirige
la division lyonnaise "DEVOIR ET LIBERTÉ".

L'enquête faite à Lyon con-
firme l'existence de la dite division, avec siège
au Café MORAND 71, rue de Bonnel, où les réunions
se tenaient dans l'arrière salle, à noter que la
société ne possède pas, à l'adresse précitée, de
bien meuble.

La dernière réunion a eu
lieu le dimanche 6 Octobre, dans l'après-midi, six
personnes y assistaient et il y fut, paraît-il,
uniquement question des secours à adresser aux
compagnons prisonniers de guerre. L'avant-derni-
ère réunion se serait tenue en Mai dernier.

On peut signaler, placé en
vitrine du café, une construction en bois assem-
blé, figurant un temple propriété de la section.

Le secrétaire pour Lyon est
le nommé CROZIER, employé aux ateliers des Pompes
Funèbres comme menuisier, demeurant à Lyon 90
chemin de la Vilette, qui pourrait donner toutes
précisions sur l'organisation de la division
"DEVOIR ET LIBERTÉ" son caractère, les biens dont
elle dispose.

Le Commissaire Divisionnaire
de Police spéciale :

Dossier " DEVOIR et Liberté "

02060

17 OCT. 1940

3

à
Monsieur le PREFET

De Amiens =

- Secrét. Gal p. la Police
- Procureur de la Rép.

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un rapport de M. le Commissaire spécial de Vienne (sère), relatif à la loge maçonnique "Concorde et ~~Liberté~~ Persévérance de Vienne".

La section de Vienne de la dite société est présidée par le sieur ARNAUD, marchand de bois, Président du tribunal de commerce de Vienne, et c'est le même ARNAUD qui dirige la division lyonnaise "DEVOIR et LIBERTE".

L'enquête faite à Lyon confirme l'existence de la dite ~~division~~, avec siège au café MORAND, 71 rue de Bennel, où les réunions se tenaient dans l'arrière salle; à noter que la société ne possède, à l'adresse précitée, aucun bien meuble.

La dernière réunion a eu lieu le dimanche 6/10, dans la matinée; SIX personnes y assistaient et il y fut, paraît-il, uniquement question des secours à adresser aux compagnons prisonniers. L'avant dernière réunion se serait tenue en mai dernier.

On peut signaler, placé en vitrine du café, une construction en bois assemblé, figurant un temple, propriété de la section.

Le secrétaire pour Lyon est le nommé CROZIER, employé aux ateliers des pompes funèbres comme menuisier, demeurant à Lyon, 90 chemin de la Villette, qui pourrait donner toutes précisions sur l'organisation de la division "DEVOIR et LIBERTE", son caractère, les biens dont elle dispose.

Le Cre Divre

*avec copie du
rapport de Vienne et
le journal*

de

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PREFECTURE DU RHÔNE

CABINET

du Commissaire Spécial

Lyon le 21^e octobre
1940.

Pièce transmise à Monsieur le
Préfet du Rhône (Secrétaire général pour
la police - 4^e division - 1^{er} bureau)
pour être jointe à mon rapport n° 2060 du
19 Octobre 1940 .

*Copie du rapport
de Vieux*

n° 7877